

MODALITES DE PAIEMENT :

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) :

- Si les coordonnées sont correctes sur le talon en bas de votre facture : datez, signez la partie à détacher et insérez le talon TIP SEPA, seul, dans l'enveloppe à fenêtre jointe. Vérifiez que l'adresse du Centre d'Encaissement de Rennes apparaisse dans la fenêtre de l'enveloppe. Timbrez, postez.
- Si les coordonnées bancaires sont incorrectes : Insérez votre nouveau relevé d'identité bancaire (RIB), datez, signez la partie détachable TIP SEPA, barré les anciennes coordonnées bancaires et insérez les deux dans l'enveloppe à fenêtre, Timbrez, postez au Centre d'encaissement de Rennes.
- Si les coordonnées bancaires sont absentes : Insérez un relevé d'identité bancaire (RIB), datez, signez la partie détachable TIP SEPA et insérez les deux dans l'enveloppe à fenêtre. Timbrez, postez au Centre d'encaissement de Rennes.

Par chèque bancaire ou postal : Libellez le chèque à l'ordre du Centre des Finances Publiques, insérez-le avec la partie détachable TIP SEPA non datée, non signée dans l'enveloppe à fenêtre. Timbrez, postez

En numéraire (dans la limite de 300€) ou carte bancaire, avec cet avis auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>)

Par virement : Titulaire RIB Centre des Finances Publiques de Châteaulin (Place Kerjean)

: IBAN FR05-3000-1002-28C2-9600-0000-073 – BIC BDFEFRPPCCT

Par prélèvements en trois fois (15 Mai, 10 Juillet, 10 Octobre de chaque année).

Si les coordonnées bancaires apparaissant sur votre facture ont changé, veuillez demander à la CCPCP un nouveau mandat de prélèvements à compléter, dater et signer et à renvoyer avec votre nouveau relevé d'identité bancaire (RIB) à la CCPCP – Rue Camille Danguillaume – 29150 CHATEAULIN (téléchargeable sur le site internet).

Si le prélèvement prévu n'est pas honoré par votre ancienne banque, vous devrez régulariser auprès du Centre des Finances Publiques – Place Kerjean – 29150 CHATEAULIN par tout moyen à votre convenance.

DIFFICULTES DE PAIEMENT :

Adressez un courrier au Centre des Finances Publiques de CHATEAULIN, seul habilité à gérer le recouvrement, Place Kerjean – 29150 CHATEAULIN (Tél 02 98 86 11 06)

Voie de recours :

Dans le délai de deux mois (Article L 1617-5 du CGCT) en saisissant directement le Tribunal d'Instance territorialement compétent. Si vous souhaitez être assisté d'un avocat, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle (conditions fixées par la loi N° 91-647 du 10 Juillet 1991).

Les informations collectées vous concernant nous permettent d'assurer la gestion de l'ensemble des services en matière d'élimination des déchets, d'eau et assainissement, de tourisme, de fiscalité. Les finalités sont la gestion des inscriptions et désinscription, demandes de modification, la facturation de la REOM et toutes autres actions nécessaires à l'accomplissement de la mission de service public. Elles sont enregistrées et destinées au service « déchets » responsable du traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : Centre de Gestion du Finistère – 7 Bd du Finistère – 29000 Quimper ou protection.donnees@cdg29.bzh. Vous pouvez consulter la notice d'information affichée sur le site internet de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay, à l'adresse : www.ccpb.bzh